



Président :
Jacques GOUPIL
12 Résidence du Parc
28300 SAINT-PREST
Tel 00 33 6 08 46 39 81
Mail : jgoupil@ffpspeches.fr

Le 13 juillet 2024

Mmes et MM les Président(es)
des Délégations Nationales FFPS
des Comités Régionaux et Délégations CR
des Comités Départementaux et Délégation CD
des clubs FFPS

Mesdames, Messieurs,

L'Olympiade en cours se termine le 31 Mars 2025.

Les statuts des fédérations sportives nationales prévoient le renouvellement de leurs instances au plus tard le 31 décembre de l'année des JO d'été.

Renouvellement du Comité Directeur FFPS :

L'Assemblée Générale électorale de la FFPS est fixée au **17 décembre 2024**.

Elle se déroulera en distanciel au moyen de l'appliquet FFPS.

Elle devra être convoquée 3 semaines à l'avance (art.9 des statuts) soit au plus tard le **25 novembre 2024**

Ceci implique la réception en recommandé des listes de candidats et de chaque candidature à l'adresse du Président en exercice avant le **18 novembre 2024**

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin de liste majoritaire comportant 16 noms de licenciés y compris le médecin fédéral et 4 membres de qualité particulière (représentant le Haut Niveau et les arbitres).

A l'issue de l'élection le Comité Directeur sera complété des 5 responsables de Délégations Nationales. La parité homme /femme devra être respectée.

Renouvellement des Comités Régionaux, Délégations Régionales, Comités Départementaux et Délégations Départementales :

Le renouvellement des structures déconcentrées des fédérations sportives nationales doit aussi intervenir avant le 31 décembre des JO d'été.

Le Comité Directeur de la FFPS devant être complété par les 5 responsables des Délégations Nationales FFPS, les Comités Directeurs des CR et des CD doivent être en place avant la convocation l'Assemblée Générale électorale de la FFPS du 17 décembre et les responsables des 5 Délégations doivent également être désignés avant cette date.

Ceci implique l'organisation du renouvellement des Comités Directeur des CD et des CR dès le **mois de septembre 2024** dans le respect des délais prévus par vos statuts CD et CR.

Pour la prochaine olympiade il n'y a pas obligation de parité homme /femme (cela est envisagé pour 2028) ; en prévision je recommande d'améliorer la féminisation de nos structures déconcentrées.

Je suis à votre disposition pour toutes informations complémentaires nécessaires.

Amicalement,

Jacques GOUPIL

Président FFPS